



# Cahier d'acteur N°13

Juillet 2013



## Le Collectif « Défense de La Mer - DLM »

Le Collectif « Défense de La Mer – DLM » a été créé le 27 novembre 2010 par un groupe d'associations membres de la Fédération Presqu'île Environnement, qui regroupe elle-même les associations de protection de l'environnement de la Presqu'île de Guérande, de St Nazaire à Pénestin. Ce Collectif a 4 objets : le suivi de Natura 2000, les rejets en mer des boues de dragage, l'impact du projet éolien, l'impact des bassins versants.

## Eloigner la zone du projet

### > Un projet d'usine de 80 éoliennes sur le banc de Guérande est-il bien-fondé ?

#### • Un contexte politique

Le choix de réaliser une usine d'éoliennes en mer est politique, et les associations de protection de l'environnement n'ont pas à se prononcer. Par contre, ces associations sont parfaitement dans leur rôle lorsqu'elles interrogent sur la qualité des procédures, la genèse du projet, le respect des règles dans la forme et dans l'esprit, les garanties de compétence des acteurs et de leurs soutiens institutionnels, industriels ou commerciaux. Ces associations sont entièrement légitimes à se préoccuper des impacts sur l'environnement et le cadre de vie de la population littorale. D'après EDF-EN, ce projet s'inscrit dans la politique énergétique définie au niveau de l'Union Européenne, qui a pour objectif de lutter contre le réchauffement climatique. C'est le 3x20 bien connu : gaz à effet de serre, efficacité énergétique, énergies renouvelables. L'État a décidé de favoriser principalement les énergies renouvelables intermittentes éoliennes et photovoltaïques, en garantissant des prix de rachat du KWh, hors des prix de marché, et de minimiser les E.R. prévisibles ou stables (géothermie, biomasse...)

La CNDP voulait « organiser, une fois les zones propices définies, un débat public portant sur des options générales sur le développement de l'éolien offshore pour chaque façade maritime ». L'État ne l'a pas suivie, ce qui fit dire diplomatiquement à son Président Ph. Deslandes: « **Si l'opportunité des projets éoliens en mer est déjà tranchée avant même les débats, comme en matière nucléaire, c'est un peu dommage.** »

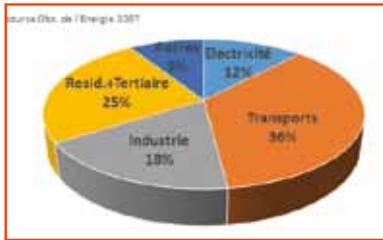
Aujourd'hui, le débat français sur la transition énergétique n'est pas terminé, parce que, d'un côté, on ne sait pas comment « sortir du nucléaire », et de l'autre, 23% d'énergie renouvelable (et contrôlable) en 2020 est un objectif difficilement réalisable.

#### Contact :

Collectif DLM Défense de La Mer  
BP 31, 44301 LA BAULE cedex  
Coordinateur : Alain Doré

[defensedelamer@gmail.com](mailto:defensedelamer@gmail.com)





- **Sans effet significatif sur les gaz à effet de serre (GES) en France**

La production française d'électricité génère très peu de GES, dont l'origine – hors agriculture – se répartit comme ci-contre. Ce faible niveau d'émission par la production d'électricité vient du fait que 10% seulement de celle-ci est assurée par des centrales charbon-fioul-gaz.

**L'urgence est d'abord dans les transports et le chauffage ; et aussi dans la transformation des centrales thermiques électriques en Cycle Combiné à Gaz (CCG).**

L'argument pour ce projet est négligeable, à moins de un pour mille, hors agriculture.

- **Réduire la dépendance aux énergies fossiles, mais pas aux terres rares**

Oui, mais il faudra maintenir ou construire, des centrales thermiques pour compenser l'intermittence. Et que dire de la dépendance aux matériaux de terres rares, d'importation de Chine ou d'autres continents, absolument nécessaires à la fabrication des génératrices d'Alstom, et donc de la filière industrielle indépendante qu'on veut créer en France ?

- **La question de l'intermittence et du facteur de charge**

Le facteur de charge annoncé est de 40% ; il est de 23% pour les éoliennes terrestres. A Robin Rigg, Ecosse, région ventée, le facteur de charge annoncé était aussi de 40% : celui publié sur 17 mois n'est que de 30,2% ! Peut-on ajouter foi à un facteur de charge dont le niveau n'a été atteint nulle part ?

Rappelons que la pleine charge n'est atteinte qu'à partir de 45 km/h, Force 6 !

- **Un projet selon une structure où les intérêts de l'Etat sont en conflit**

L'Etat est à l'origine des appels d'offres. C'est donc le Maître d'Ouvrage de fait. C'est aussi l'actionnaire principal direct ou indirect des sociétés impliquées : EDF, EDF-EN, RTE, ERDF, EMF, etc. C'est aussi celui qui est en charge de l'intérêt général, celui des contribuables et des consommateurs. Quels sont les intérêts dominants dans ses décisions ?

Le bien-fondé de ce projet ne peut être apprécié sur les seules affirmations du porteur de projet EMF, ou encore sur les avis du ministère ou des services de l'Etat, engagé dans une ligne politique figée. Le principe de précaution doit donc prévaloir, en évaluant avec sincérité la hiérarchie des contraintes.

## > Un choix d'investissement discutable

- **Un investissement négatif**

Le projet est estimé à 2 milliards d'euros, compte-tenu des subventions locales du Conseil régional, du Conseil général, de la C.C.I., etc. et même de l'ADEME dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir dont Alstom Offshore France est lauréat pour produire Haliade 150. Est-ce que cet investissement va générer des économies pour les Français ? Non, il va contribuer au renchérissement du prix de l'électricité que vont payer tous les consommateurs : c'est un investissement négatif, qu'on justifie par la création d'une nouvelle filière industrielle, sans garantie... On impose de payer plus de 200€/MWh pendant 20 ans, quand on s'accorde sur une convergence vers 120€/MWh vers 2020 !

- **Le choix de ne pas faire un investissement positif**

Un investissement positif serait celui de rénover des logements dans le but de réduire la consommation énergétique due au chauffage, ce qui conduirait à un retour sur investissement pour les consommateurs qui demandent des prêts bancaires pour engager leurs travaux. Et parmi les consommateurs, il y a aussi le Conseil général dont la facture de chauffage des collèges et EHPAD risque d'exploser, faute d'investir à un rythme suffisant dans ce domaine.

Les finances de l'Etat et des collectivités sont telles qu'on ne peut plus tout financer, et il faut faire des choix. L'investissement positif devrait primer sur l'investissement négatif. Seul, le retour sur investissement permet de rentrer dans un cercle vertueux de progrès : les économies générées paient les investissements passés et à venir.

## > Une atteinte aux paysages et au tourisme

Il y a ce qu'on voit, et ce qu'on ne voit pas : on voit le paysage de l'horizon marin ! Et cette vision permet à tous les amoureux de la mer, qui viennent la contempler, d'y trouver la part de rêve et d'imaginaire qui génère le tourisme récurrent. Rêveront-ils encore devant une forêt de moulins à vent, et reviendront-ils ? Ou iront-ils ailleurs chercher un environnement plus naturel ?

### Une photo panoramique ne rend pas compte de la perception visuelle

Les photomontages d'EMF sont de si piètre qualité qu'ils permettent juste d'avoir une idée de l'arrangement des éoliennes selon divers points de vue. Cette mauvaise qualité est telle qu'on ne distingue pas les phares de La Banche et du Four, ni sur les photos pp 96 & 97 du document, ni sur les photos de Géophom, sauf très très flous.

### Les photomontages d'EMF sont trompeurs

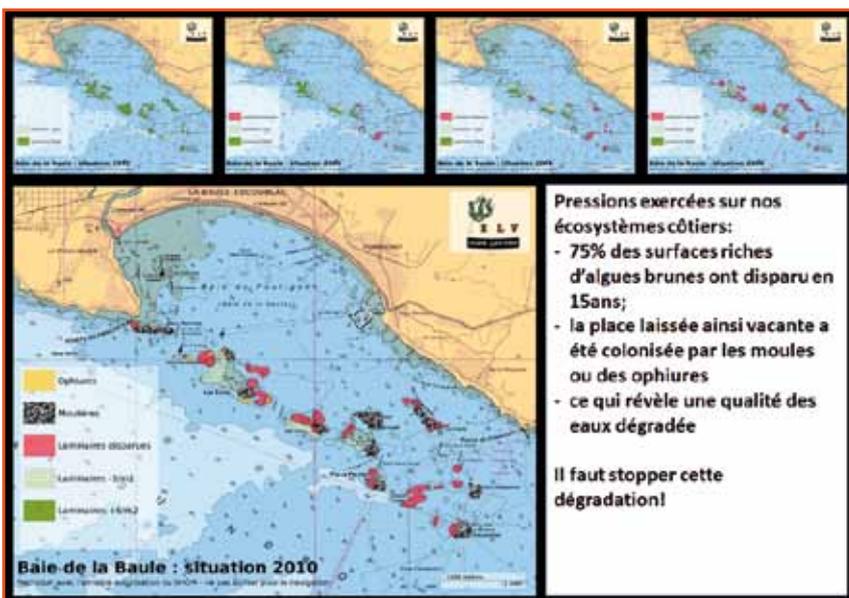
On pourrait croire que les photomontages correspondent à la perception visuelle qu'on en aurait : il n'en est rien ! L'acuité visuelle est bien supérieure à la définition des photos. De plus, les éoliennes sont tellement floues que les pales sont à peine représentées, ce qui en diminue la hauteur apparente. Enfin, lorsqu'on arrive à utiliser un phare comme repère, on constate que la hauteur des éoliennes est sous-estimée (voir la contribution n°4 et l'avis n°94).

Le meilleur moyen de se faire une bonne idée de l'aspect visuel qu'aurait l'usine éolienne, c'est de regarder le Phare de la Banche et d'imaginer des dizaines d'objets 4 à 5 fois plus grands ; ou encore de regarder la lune et d'imaginer les éoliennes les plus proches (12 km) plus d'une fois et demi plus grandes.

## > Une atteinte à la biodiversité

Il y a ce qu'on ne voit pas, soit parce que cela se passe sous le niveau de la mer, soit parce que les effets sont très lents mais inéluctables : ce qu'on ne voit pas tout de suite, on en découvre les effets des dizaines d'années plus tard, comme les impacts de la construction (1978) des ports de Pornichet sur l'ensablement de la baie et la perte de biodiversité sur les rochers de la Pointe du Bé et Bonne Source.

### La régression de la biodiversité en baie de Pornichet-La Baule-Le Pouliguen



Le benthos résulte d'une continuité du littoral jusqu'à la haute mer. La turbidité apportée par les alluvions des estuaires, et surtout les boues de dragage des chenaux et des ports contribuent à la désertification sous-marine du littoral. Les courants de marée, d'estuaire et de baies sont nombreux et complexes, et présents jusqu'au-delà du plateau de La Banche. C'est cette dégradation continue qu'il faut stopper, et on ne peut accepter le moindre risque que le projet d'usine éolienne vienne y contribuer par plus de 300 000m<sup>3</sup> de roches et sédiments déplacés.

### Une biodiversité fonction de la bathymétrie

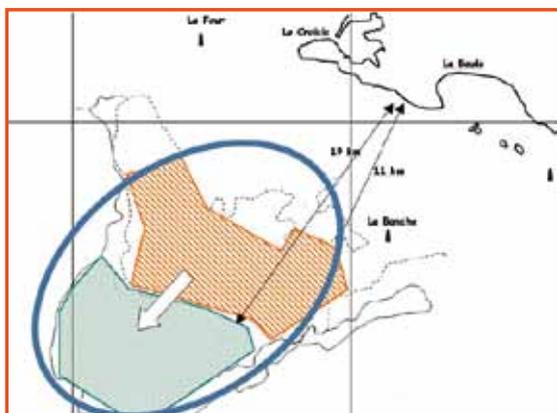
Le littoral est le début de la chaîne halieutique, grâce à la présence des algues brunes et denses, zone qu'on trouve lorsque la profondeur est modérée, entre 5 et 20 mètres. Celle du Banc de Guérande

résulte d'un plateau rocheux, dont la structure géologique est telle qu'elle procure des habitats qui en font une zone de pêche très riche.

La zone du Banc de Guérande est une roche fragile et riche en biodiversité. La partie 10-20m choisie comme zone de l'appel d'offres néglige cet aspect : il faut redéfinir cette zone vers des profondeurs de 20-40m, considérées comme économiquement viables par le gouvernement (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Definition-et-technologies.html>)



## > Un choix de zone propice trop pressé : il faut éloigner la zone du projet



Pourquoi ce polygone retenu dans l'appel d'offres, correspondant, au projet déposé avant ce choix par Nass&Wind ( voir p.11 du Document de planification EMR Pays\_de\_la\_Loire\_fev.2010 <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr> ).

Pourtant la Préfecture et la DREAL avaient défini une zone propice, dite de moindres contraintes, beaucoup plus large (ellipse bleue). La hiérarchie des contraintes était insuffisante, puisqu'elle négligeait tant l'aspect visuel que la richesse du Banc de Guérande. En 2010, la contrainte d'une distance minimale de 12 km s'accordait avec des hauteurs d'éoliennes plus faibles ; de même, on connaissait la richesse en biodiversité des zones Natura 2000 adjacentes, mais aucune étude n'avait été faite par IFREMER sur le Banc de Guérande.

**Eloigner la zone du projet, tout en restant dans les limites de la zone propice initiale, constitue l'approche de moindre risque :**

**INCONVÉNIENTS :** **plus grande profondeur** des fonds marins (mais restant

à moins de 30 m) et **câblage vers la côte plus long de 5 km** (mais plus direct, par rapport à La Roche et la Lambarde)

### AVANTAGES :

#### > fonds plats d'où :

- possibilité d'utiliser les solutions de fixation « **jackets** » de **STX**
- tours (mâts) de hauteur voisine, car l'enfoncement de 20 à 30 m devient inutile
- facilité d'ensouillage des câbles électriques
- moins de pollution par déplacement de moins de sédiments

> **sauvegarde de la vie sous-marine du Banc de Guérande (biodiversité)** et même génération d'une nouvelle vie autour des « jackets »

> **sauvegarde des zones de pêche** amateur et professionnelle (caseyeur et palangrier), en déplaçant de 3 milles nautiques seulement la zone de chalutage côtier.

#### > éloignement plus important de la côte d'où :

- conséquences faibles pour la Baie de Pornichet-La Baule-Le Pouliguen et la côte sauvage de Batz-Le Croisic
- impact visuel beaucoup plus faible pour le tourisme récurrent
- effet réduit sur la biodiversité, la turbidité et la clarté de l'eau
- gêne pour la navigation faible : pas de masquage des phares, navigation côtière facilitée, situation au-delà des routes de navigation de plaisance.

## > Conclusion

- *Le bien-fondé du projet est loin d'être argumenté, et convaincant ;*
- *Ce projet est un investissement négatif, contraire à toute logique économique responsable ;*
- *L'impact visuel, qu'on veut nous cacher, n'est pas acceptable sur une côte touristique ;*
- *L'atteinte à la biodiversité viendrait amplifier la dégradation du littoral, et annihiler les efforts faits pour l'endiguer ;*
- *La zone du projet est mal placée dans la zone propice.*

## C'est pourquoi le Collectif est défavorable à ce projet.

*Mais si l'usine éolienne devait être réalisée, il conviendrait d'éloigner la zone du projet au-delà du Banc de Guérande, comme il est apparu durant le débat comme une solution évidente de bon sens, qui n'attend que le feu vert de l'Etat. Cet éloignement se traduirait surtout par :*

- *Un coût global du programme comparable, voire moins élevé !*
- *Une meilleure utilisation de la production locale (jackets STX)*
- *Une réduction des risques écologiques et sécuritaires*
- *Une meilleure acceptabilité par la population et le tourisme.*

